

Réunion du Conseil Municipal
Du 17 août 2009 à 19H
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, KOWALSKI, MAZEAU, LUCHON, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE.

Absents : Néant

Excusés : Mmes NADAUD, DEXET, MM. PATAUD, LE PECULIER

Procuration : Mme NADAUD à Mme BOUGOUIN, Mme DEXET à Mme MORANGE

Secrétaire : Mme MORANGE

1) Lecture du compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2009 :

Aucune remarque

2) Convention SEHV travaux Rue Jean Jaurès

- Travaux coordonnés des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public : M. le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au Syndicat Energies Haute-Vienne et précise les modalités d'intervention du syndicat dans le cadre des opérations coordonnées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public, le Syndicat Energies Haute-Vienne, pour l'opération de rénovation de la Rue Jean Jaurès.
- Enfouissement des réseaux de télécommunication : M. le Maire expose que les statuts du Syndicat Energies HV lui permettent d'intervenir pour faire étudier, réaliser et surveiller les travaux de génie civil nécessaires à l'enfouissement des réseaux de télécommunication existants (convention SEHV France Télécom). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner comme maître d'ouvrage des travaux de génie civil pour l'effacement des réseaux de télécommunication, le Syndicat Energies HV, en choisissant l'option 1 de propriété (l'opérateur est propriétaire des installations).
- Le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir.

3) Périmètre de protection de l'Eglise modifié

M. le Maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, de 2007, concernant la proposition de modification du périmètre de sécurité autour de l'Eglise ; celui du dolmen de La Côte restant inchangé.

Conformément au Code du Patrimoine, il est demandé avant enquête publique un accord de la Commune sur cette proposition. Ce nouveau périmètre sera soumis à enquête publique conjointement au PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

4) Numérisation du cadastre : choix du prestataire

M. le Maire donne connaissance des propositions de 3 prestataires :

DATAGRAPH Toulouse : 0,21€ HT/parcelle

ACTIUM Panazol : 0,22€ HT/parcelle

GB INFOGRAPHIE Castel Sarrazin : 0,25€ HT/parcelle

La Société ACTIUM propose en option un plan papier de l'assemblage de la Commune au 1/10000^{ème} et toute la commune au 1/2500^{ème} en couleur, au format A0+ (8 plans), ainsi qu'un utilitaire de visualisation multiposte du plan informatique gratuit pour consulter le plan, mesurer, imprimer à l'échelle, rechercher un N° de parcelle ; l'ensemble pour 0,28€HT/parcelle. Le Maire précise que cette proposition est intéressante et que la dépense est subventionnée notamment par le Conseil Général et la Safer. M. KOWALSKI demande de se renseigner sur les mises à jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit la proposition d'ACTIUM pour une dépense totale de 2 340€ HT.

5) Evolution PLU : création d'une ZAD à Marcillac

M. le Maire présente le projet de création d'une Zone d'Aménagement Différé à Marcillac afin d'augmenter la réserve foncière de la Commune ; le principe étant d'être titulaire du droit de

préemption. Le projet présenté comporte 2 secteurs, une zone plus de loisirs et une zone destinée plus à l'habitat, pour une superficie totale de 165 420m². Mme Riffaud fait remarquer la proximité de la salle des fêtes et dit que des terrains sont à vendre à Vignerie (Verger). Cependant il faut faire attention aux problèmes d'assainissement. Mme MORANGE pense aussi aux terrains de M. Boyer. Le Maire dit qu'il est prématuré d'envisager de faire un autre lotissement ; qu'il s'agit pour l'instant d'augmenter la réserve foncière de la Commune, qui n'en a plus beaucoup.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création d'une ZAD à Marcillac. Le dossier sera transmis à Mme le Préfet.

6) Contrat d'Affermage d'Assainissement

1. Reconduction du contrat actuel

M. le Maire explique que le contrat actuel s'achève au 31/12/2009. Pour se donner les délais nécessaires pour mener à bien la procédure de renouvellement du contrat tout en assurant la continuité du service, il est possible vu l'article 1411-2 du CGCT de prolonger par avenant le contrat d'affermage en cours pour un an maximum.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement à la prolongation du contrat pour un an, soit jusqu'au 31/12/2010 et autorise le Maire à signer l'avenant.

2. Convention avec Service Public 2000

M. le Maire donne connaissance de la proposition de convention avec Service Public 2000, association loi 1901, et dont les coordonnées ont été données par l'Association des Maires de France. Cette convention a pour objet la mission d'assistance qu'apporterait Service Public 2000 dans la procédure de renouvellement du contrat d'affermage, tout le long de l'appel d'offres. Cette mission d'assistance consiste en des : recueil des données, rédactions de l'avis d'appel d'offres, du cahier des charges, suivi des mesures de publicité, élaboration des pièces de la procédure, analyse des offres... . La dépense totale est de 21 900€ HT.

Une discussion s'ensuit sur l'opportunité de faire appel à un bureau d'études, la dépense étant importante. M. le Maire conseille cette procédure pour avoir le maximum de renseignements. Il précise que le contrat d'affermage sera passé pour une dizaine d'années, sans mise à jour, que l'on disposera d'un cahier des charges. La DDAF a également été contactée par téléphone. Son intervention a un coût du même ordre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mission d'assistance avec Service Public 2000 et autorise le Maire à signer la convention.

3. Modalité d'élection de la COP (commission d'ouverture des plis)

M. le Maire explique le rôle de la COP qui sera chargée de suivre la procédure et de déterminer les candidats habilités à déposer une offre, d'analyser les offres reçues et donner son avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation. Le Maire explique qu'il faut procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la COP. La séance du Conseil Municipal va être interrompue, à l'issue, les candidats se feront connaître et il sera procédé au vote.

Interruption de la séance

4. Election des membres de la COP

Reprise de la séance. Sont candidats au poste de titulaires : MM. BLOND, GARREAU, Mmes MORANGE et RIFFAUD ; sont candidats au poste de suppléants : MM. KOWALSKI, CHALARD, Mmes BOUGOUIN, DEXET.

Le vote donne nomination au poste de titulaires : M. BLOND, Mme MORANGE, Mme RIFFAUD, M. GARREAU et au poste de suppléants : Mme BOUGOUIN, M. KOWALSKI, M. CHALARD, Mme DEXET.

7) CR Clareuil

M. le Maire souhaite retirer le sujet de l'ordre du jour. Accepté

8) Questions diverses

1. Sens unique à Clareuil : entre l'impasse et la maison que rénove la Commune. M. KOWALSKI demande pourquoi on ne fermerait pas carrément le passage. Accepté.

2. Suppression sens interdit Pont des Soupirs : se renseigner sur la légalité de la mention « sauf riverains »
 3. Zone 30 rue Marguerite Chapon ou alors pose de ralentisseurs : se renseigner. Mme MORANGE attire l'attention sur le bruit que cela occasionne.
 4. Lecture est faite d'un courrier de M. Cornillault qui fait certaines observations. Mme MORANGE demande si on ne pourrait pas faire passer les comptes-rendus des réunions dans la presse et sur le site.
 5. Lecture est faite d'un courrier de Mme TOUYERAS, quittant son logement et demandant que son préavis soit écourté. Le conseil municipal accepte que son préavis soit fixé à un mois et dit que pour tous les autres contrats en cours, le préavis de 3 mois en règle générale sera désormais de 2 mois pour ne pas engendrer de gros problèmes financiers.
 6. 3 contrats pour besoin occasionnel doivent être signés pour le restaurant scolaire. Accepté
 7. Dossiers Viossange à Clareuil : la maison est en vente et l'escalier est en partie sur le domaine public. On doit régulariser et procéder à l'enquête publique. Accepté.
 8. Stationnement Ave du Dr Descubes : Une lettre avait été envoyée à tous les habitants de la rue pour avis. Lecture des réponses. Il est retenu qu'un stationnement unilatéral autorisé du côté de la Poste sera institué.
 9. Tour de table :
- M. LUCHON
 - demande que l'information que le camping est fermé durant la fête soit faite l'année prochaine
 - demande que les lampadaires au lotissement du Bois du Breuil soient changés (globes)
 - fait remarquer le problème du dépôt Ave Pasteur
 - demande qu'Ave du Dr Descubes on demande aux habitants de tailler et d'élaguer
 - Mme MORANGE signale qu'il n'y a pas de mode d'emploi ni de tarifs affichés à la bascule.
 - Mme BOUGOUIN signale que les forains de la fête sont restés plus longtemps que prévu, qu'ils auraient dû payer au bout d'une semaine et que l'information n'a pas été donnée au régisseur
 - M. BUISSON demande à ce que les toilettes et les lavabos soient rendus accessibles aux camping-cars.
M. KOWALSKI explique que les camping-cars ont une autonomie totale.

Fin de la séance à 21h40.